

L'engagement des candidats de la 71^e section

Comme d'autres sections disciplinaires, les Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) sont menacées et doivent se consolider pour assurer leur pérennité, tant au sein des instances nationales que dans les établissements. En représentant leurs collègues, au nom des valeurs syndicales qui les unissent, les élus Snesup poursuivront ce combat en mettant en œuvre :

- le renforcement d'une communauté disciplinaire ;
- l'application des principes d'évaluation par les pairs qui garantissent l'égalité de tous ;
- l'équité dans l'application des critères d'évaluation.

Les missions du CNU se déclinent en différents volets : qualifications, attribution de promotions et de primes d'encadrement doctoral, octroi des congés de reconversion thématique.

Ces missions seront l'occasion pour chaque élu Snesup de la section 71 de défendre les personnels qui la composent et de rendre attractifs à la fois :

- leur discipline ;
- leur métier d'enseignant-chercheur au sein de cette discipline.

Les élus Snesup s'opposent au principe de la mise en place de l'évaluation individuelle renommée « suivi de carrière » au sein de la section. De plus, ils s'emploieront à défendre le doctorat en SIC comme diplôme de formation à la recherche dispensé par les établissements universitaires publics en refusant toute autre forme de doctorat.

Le champ de la 71^e section est résolument interdisciplinaire. Cette interdisciplinarité peut permettre d'approcher plusieurs champs scientifiques pionniers. Les élus Snesup veilleront à ce que l'émergence de nouvelles thématiques ne soit pas étouffée. Ils suivront les évolutions des recherches et favoriseront la richesse de leur discipline tout en veillant au respect du socle commun qui fonde son identité.

Comme le métier d'enseignant-chercheur est un tout, les élus expertiseront les dossiers en considérant :

- l'activité de l'enseignant-chercheur dans sa globalité, en prenant en compte les différents volets de son travail : enseignement, recherche, responsabilités administratives, responsabilités pédagogiques ;
- le contexte local d'exercice du métier : restructurations universitaires obligées (COMUE mais aussi, au sein de chaque établissement, regroupements imposés d'unités de recherche et de composantes, qui ont besoin de temps pour apprendre à travailler ensemble), existence ou non de laboratoires de la discipline à proximité, facilité plus ou moins grande de mener des activités de recherche, prise en compte de tous les axes disciplinaires dans les laboratoires... ;
- la durée complète d'une carrière, qui ne se réduit pas aux dernières années.

Les élus s'engagent à présenter un avis justifié et constructif aux intéressés afin d'atténuer les effets pervers des classements obligés sous forme de nombres ou de lettres.

Au nom de leurs valeurs syndicales, les élus seront disponibles pour rendre compte à leurs collègues de leur activité d'élu dans le respect du secret des délibérations.